

FAISONS DU PROCÈS DE NAGMEDDIN, UN PROCÈS CONTRE LA DOUBLE PEINE

Le lundi 12 novembre à 13h Nagmeddin, exilé soudanais, sera jugé pour « soustraction à une mesure d'éloignement » pour avoir résisté à une tentative de déportation au Soudan par l'Etat français. Ce délit fourre-tout, que la loi Collomb dite “pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie” veut renforcer, c'est la résistance aux injonctions de la police et des préfectures.

Parce que l'étranger.e n'est jamais plus criminel.le que lorsqu'il.elle refuse ce statut d'étranger.e, nous appelons à venir en nombre soutenir Nagmeddin, toutes les résistances et mutineries contre les centres de rétention et les déportations et à former à un front uni contre la double peine.

Nagmeddin arrive en France le 14 février 2018 avec un visa mais comme beaucoup de personnes arrivées “légalement”, il sera arrêté et enfermé pendant une 15 aine de jours dans la zone d'attente de l'aéroport Charles de Gaulle. Les zones d'attente sont des lieux d'enfermement des étranger.es dont on ignore souvent l'existence et qui peuvent prendre la forme de locaux de police ou de chambres-cellules au sous-sol d'un hôtel Ibis.

On y « retient » puis déporte ceux dont on exige d'avoir sur eux des sommes forfaitaires pour rester sur le territoire, ceux qu'on suspecte de faux papiers ou de vouloir demander l'asile sous couvert d'un visa touristique.

On y contrôle au faciès et enferme des femmes qui, parce que désignées comme « sud américaines », sont suspectées de travailler pour des réseaux de prostitution.

Nagmeddin y résiste à un premier vol et est ainsi transféré au centre de rétention de Vincennes. Lors de nos visites il nous dit : « Je demande à tout le monde de refuser ma déportation et d'être à mes côtés pour que l'on arrête de déporter des gens au Soudan. Je suis venu en France parce que des organisations françaises m'aidaient là bas [au Darfour] et que je me disais qu'il y avait des droits de l'homme. Aujourd'hui je sais que c'est un mensonge. ».

Il passe 44 jours enfermé et subit trois tentatives de déportation, jusqu'à la dernière, le 8 avril. Grâce à sa résistance dans l'avion et parce qu'une équipe anti-déportation est à l'aéroport, tous les passagers se lèvent pour exiger qu'on le débarque.

Par rage et frustration, ses escortes policières le frappent sur le tarmac avant de l'emmener au commissariat de l'aéroport. On ne lui laisse pas passer le coup de fil auquel il avait droit. Au dépôt du Tribunal de grande instance de Bobigny, où il s'évanouit faute d'eau et de nourriture, il raconte qu'on lui marche sur le mollet pour vérifier qu'il est toujours conscient. Il échappe finalement au mandat de dépôt mais ressort de l'audience avec un contrôle judiciaire mensuel.

Rappelons que frapper, attacher, museler dans un avion ne sont pas le fait de fonctionnaires zélés mais des violences à la fois systémiques et arbitraires,

Qu'une comparution immédiate où souvent comme lors de celle de Nagmeddin, aucun.e des [prévenu.es](http://prevenu.es) n'est blanc.he ni français.e, est une seconde violence légitimée par le ballet d'hermine des juges,

Que comme le contrôle au faciès, le pointage au commissariat sert avant tout à mater les corps.

On accuse donc Nagmeddin d'avoir refusé son assignation à l'illégalité par l'Etat français et d'avoir refusé que ce gouvernement ait un droit de mort et de vie sur lui.

La France est en effet l'un des pays signataires du processus de Khartoum qui met en place des programmes de contrôle des « flux » migratoires pour sous-traiter les demandes d'asile aux pays africains et enfermer des gens dans des camps d'attente à ciel ouvert. Nagmeddin a vécu à Kalma, le plus grand camp de réfugiés du Darfour.

Là-bas son image de la France et de l'Europe c'était les actions d'organisations humanitaires qui participent de la régulation et l'économie d'espaces à la fois concentrationnaires et « sanctuaires ».

Ici, on s'efforce de mettre à nu les partenariats et accords entre le régime soudanais et les pays européens. Toutes nos démocraties reçoivent régulièrement des dignitaires du régime d'Al Béchir, comme le 10 octobre à Paris, M. Salah Gosh, chef du service national de renseignement et de sécurité soudanais¹. Et bien que largement étouffé dans la presse nationale, c'est désormais un secret de polichinelle que parmi plusieurs pays européens, la France fait depuis 2014 appel aux services secrets soudanais pour venir identifier dans la rue, les centres d'hébergement et les centres de rétention, les migrant.es désigné.es comme opposant.es politiques².

Nous appelons à poursuivre la résistance contre l'enfermement et la criminalisation des personnes étrangères et à dénoncer une double peine qui n'a jamais cessé d'être.

Nous vous appelons à venir nombreuses et nombreux à son audience pour exiger la relaxe et faire de ce procès un procès politique

RDV lundi 12 novembre 2018, à 13h au Tribunal de grande instance de Bobigny, 173, Avenue Paul Vaillant Couturier, 9300 Bobigny, Station Bobigny Pablo-Picasso, Métro 5 ou Tramway T1



collectif.lachapelle.debout@gmail.com

Fb : Collectif la Chapelle Debout !

1 <http://www.rfi.fr/afrique/20181023-soudan-salah-gosh-soudan-deputes-lrem-diner>

2 <https://www.streetpress.com/sujet/1506702391-la-france-livre-opposants-politiques-dictature-soudan>